

## PLANIFICATION DES SOINS DE SANTÉ? Processus qui sous-entend la participation du patient mentalement capable :

### 1. IDENTIFIE son futur mandataire spécial :

- a) Confirme sa satisfaction avec le mandataire spécial prévu par la liste du rang de priorité contenue dans la *Loi sur le consentement en soins de santé*.  
**OU**
- b) Choisit une autre personne comme mandataire en préparant une **Procuration relative aux soins personnels** (un document officiel) formal written document).

**PARTAGER SES DÉSIRES, VALEURS ET CROYANCES-** par conversations avec le mandataire spécial et autres pour aider à clarifier les désirs, les valeurs et les croyances et de façon générale comment le patient aimerait recevoir des soins en cas d'incapacité de sa part et pour lesquels il désire consentir (ex. : que représente la qualité de vie pour le patient? Ce qui est important pour le patient à l'égard de ses soins de santé)

### COMMENT SE FAIT LA PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS DE SANTÉ

Une personne peut communiquer ses désirs de façon verbale, par écrit ou par autre moyen qu'elle utilise pour communiquer

#### Un processus VOLONTAIRE

Les praticiens de la santé ne PEUVENT PAS EXIGER qu'un patient procède à une planification préalable des soins OU qu'un formulaire particulier ou qu'une méthode soit utilisée (ex.: formulaire de niveau de soin)

### **LA PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS N'EST PAS UN CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET LES DÉSIRES NE SONT PAS DES DÉCISIONS**

Même si un patient a planifié ses soins, le praticien de la santé DOIT parler au patient ou à son mandataire spécial **pour obtenir un consentement éclairé avant le traitement**

### COMMENT UN MANDATAIRE PEUT PRENDRE DES DÉCISIONS À L'ÉGARD D'UN PATIENT INCAPABLE

In making decisions on behalf of an incapable patient, SDMs have to:

- Respecter les désirs exprimés par le patient alors qu'il possédait ses capacités ou
- Si ce n'est pas le cas respecter les désirs exprimés quand le patient était compétent, prendre décisions dans l'intérêt véritable du patient (y compris ses valeurs, croyances et autres désirs).

**QUI RESPECTE LES DIRECTIVES À L'ÉGARD DES DÉSIRES EXPRIMÉS DANS LA PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS?** Les désirs exprimés dans la PPS sont des GUIDES ou des directives du mandataire spécial du patient pour se préparer aux décisions à l'égard de la santé et des soins personnels du patient en cas d'incapacité. Les praticiens de la santé **doivent obtenir le consentement du mandataire spécial du patient** même si le patient avait procédé à une planification écrite, verbale ou autre.

### RÔLE DU MANDATAIRE SPÉCIAL (MS)

Le mandataire spécial est l' « **interprète** » des désirs du patient, de ses valeurs et de ses croyances et doit déterminer ce qui suit :

- Si les désirs du patient ont été exprimés alors que le patient était encore mentalement capable (et si les désirs ont été exprimés de façon volontaire);
- Si les désirs ont été les derniers désirs connus et s'ils sont RÉALISABLES;
- Ce que les désirs représentent pour le patient;
- Si les désirs sont applicables à la décision particulière;
- Si les désirs ne sont pas applicables ou réalisables, comment les valeurs du patient ainsi que ses croyances et ses désirs seraient compatibles avec l'intérêt véritable du patient.

### RESPONSABILITÉS DES PRATICIENS DE LA SANTÉ LORSQU'ILS DEMANDENT UN CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU MS

1. Parler au MS VÉRITABLE qui respecte les exigences pour être un MS;
2. Informer le MS de ses responsabilités à l'égard des décisions en conformité avec les DÉSIRES et l'INTÉRÊT VÉRITABLE du patient;
3. Fournir le MS avec les renseignements nécessaires relatifs au CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ
4. Confirmer que le MS respecte avec ses responsabilités de prises de décision, sinon songez à présenter une requête devant la Commission et du consentement et de la capacité (Formulaire G).